

ASSEMBLÉE DU 2014-06-16

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 16 juin 2014, à 20 heures, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Monsieur le conseiller Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

Sont absents: Jacques Cadieux, conseiller
Michel Lyrette, conseiller

RÉSOLUTION NO 2014-06-122 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en retirant l'item suivant :

8.2 Pour autoriser la signature d'un acte de servitude demandé par le Club Les Ours Blancs;

ET en ajoutant l'item suivant :

12.1 Pour demander à Hydro-Québec d'installer une lumière de rue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-06-123 Adoption du procès-verbal du 2 juin 2014.

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 2 juin 2014, tel que rédigé.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2014-06-16

RÉSOLUTION NO 2014-06-124 Pour adjuger la soumission intitulée :
« Achat 1 ou 2 camions neufs 1/2 tonne 4 X 2 » S-22.1.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'achat d'un (1) ou deux (2) camions neufs 1/2 tonne 4 X 2;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu 3 (trois) soumissions qui se lisent comme suit;

SOUMISSIONNAIRES	Montant total (incluant les taxes) Camion no 1	Montant total (incluant les taxes) Camion no 2
J. E. Gendron Auto Ltée	32 762.12 \$	32 762.12 \$
Gérard Hubert Auto Ltée	25 422.12 \$	25 422.12 \$
Garage McConnery (1983) Inc.	26 748.93 \$	26 748.93 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

soit retenue l'offre la plus basse, soit celle de « Gérard Hubert Auto Ltée » au montant total de 50 844.24 \$, incluant les taxes, pour l'achat des deux (2) camions, étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis S-22.1 « Achat 1 ou 2 camions neufs 1/2 tonne 4 X 2 »;

ET QUE

le directeur général ou le greffier ou la trésorière est autorisé(e) à signer tous les documents relatifs à la soumission pour en donner plein effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-06-125 Bail d'occupation du bâtiment patrimonial Château Logue par le Centre d'interprétation de la Protection de la Forêt contre le Feu.

CONSIDÉRANT la résolution no 2014-06-110;

CONSIDÉRANT QUE le terme du bail indiqué est de 10 ans et qu'il devrait être de 15 ans;

ASSEMBLÉE DU 2014-06-16

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser la modification du terme du bail à 15 ans. Ledit bail faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-06-126 Pour payer les comptes payables du mois de mai 2014.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois de mai 2014 s'élève à 146 759,17 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 D 0130 a une retenue de 7 644,16 \$;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 139 115,01 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-06-127 Pour payer le service de la Sûreté du Québec.

CONSIDÉRANT QUE suite aux recommandations du ministère de la Sécurité publique, le territoire de la Ville de Maniwaki est desservi par la Sûreté du Québec depuis le 18 novembre 1993;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation en vigueur, la Ville de Maniwaki doit payer pour la période de 2014, la somme de 288 497 \$, payable en deux versements, soit 144 249 \$ le 30 juin 2014 et 144 248 \$ le 31 octobre 2014;

ASSEMBLÉE DU 2014-06-16

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière, à effectuer les versements à l'ordre du ministre des Finances aux échéances ci-haut énumérées;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés au poste budgétaire n° 02-210-00-431.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-06-128 Pour accorder une quittance concernant un acte d'hypothèque de premier rang matricule : 4538-80-8321.

CONSIDÉRANT QU' un acte d'avis d'hypothèque de premier rang résultant d'un acte de vente a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, sous le numéro 19 372 476;

CONSIDÉRANT QUE les débiteurs de ce jugement ont payé toutes les sommes dues ainsi que tous les montants relatifs aux frais judiciaires encourus, relativement à la créance à laquelle il est fait mention ci-dessus;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil accorde une quittance générale et finale et consent à la radiation de tout droit hypothécaire et tout autre droit réel et que le maire, M. Robert Coulombe, et le greffier, M^e John David McFaul, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Maniwaki, les documents relatifs à cette quittance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-06-129 Pour accorder une mainlevée concernant un bref de saisie immobilière matricule : 4637-26-6335.

ASSEMBLÉE DU 2014-06-16

CONSIDÉRANT QU' un bref de saisie immobilière résultant d'un jugement a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, sous le numéro 20 183 764;

CONSIDÉRANT QUE les débiteurs de ce jugement ont payé toutes les sommes dues ainsi que tous les montants relatifs aux frais judiciaires encourus, relativement à la créance à laquelle il est fait mention ci-dessus;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil accorde une mainlevée volontaire et finale et consent à la radiation de tout droit hypothécaire et tout autre droit réel et que le maire, M. Robert Coulombe, et le greffier, M^e John David McFaul, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Maniwaki, les documents relatifs à cette mainlevée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-06-130 Pour demander une assistance financière à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (ci-après nommée la CRÉO) pour le Festival d'été de Maniwaki, édition 2014.

CONSIDÉRANT QUE le Festival d'été de Maniwaki, édition 2014, se déroulera le 18 et 19 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement requiert du financement afin d'assurer la tenue de l'évènement;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander une assistance financière à la CRÉO pour obtenir du financement;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur général Daniel Mayrand, à faire une demande d'assistance financière à la CRÉO et d'autoriser le maire Robert Coulombe ainsi que le directeur général Daniel Mayrand à signer toute documentation ou entente relative à cette demande.

ASSEMBLÉE DU 2014-06-16

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-06-131 Pour demander à Hydro-Québec d'installer une (1) lumière de rue.

CONSIDÉRANT QUE la rue St-Joseph a besoin d'éclairage;

CONSIDÉRANT QU' une demande doit être adressée à Hydro-Québec pour l'installation de la lumière de rue;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à présenter une demande d'installation d'une (1) lumière de rue à proximité du 47 rue St-Joseph, sur le poteau portant le numéro SA280Q;

QUE

copie de cette résolution soit transmise à Hydro-Québec.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS,

Michel Riel

M. Riel demande au maire s'il a reçu des nouvelles dans le dossier Produits Forestiers Résolu.

Le Maire répond qu'il se tient au courant du dossier, mais c'est plutôt le comité formé à ce sujet qui sera informé des développements et non des intervenants extérieurs.

RÉSOLUTION NO 2014-06-132 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h10.

ADOPTÉE

Robert Coulombe, maire

ASSEMBLÉE DU 2014-06-16

M^e John-David McFaul, greffier